



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 juin 2021

### DÉLIBÉRATION N°2021-063

#### OBJET : Redevance d'occupation du domaine public 2021

En exercice : 23  
Membres  
Présents(s) : 19  
Pouvoir(s) : 3  
Absent(s) : 4

Le quatorze juin deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

#### Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

#### Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Frédéric GRACIA à Christian VEILLAT, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Aurélie HENault à Anne Sophie DA COSTA

#### Le ou les membres absent(s) :

Frédéric GRACIA, Aurore BAUGE, Aurélie HENault Nathalie PREUD'HOMME

Secrétaire de séance : Aurélien HELLE

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir adopter les montants des redevances d'occupation du domaine public calculées comme suit :

#### - Electricité :

Formule de calcul : (pop INSEE\* 0,183 €) - 213 x coef.1,4029

Soit (3373\*0.183) – 213 \* 1.4029 = 567.13 €, arrondi à **567 €**

#### - Gaz : redevance du domaine public

Formule de calcul redevance : (0.035€ x longueur du réseau) +100€ x un coefficient de 1,27

Soit ((0.035 €\*20570 m) + 100) \* 1.27 = 1041.33 €, arrondi à **1041 €**

#### Redevance d'occupation provisoire

Formule de calcul : 0.35 x L x un coefficient de 1.09

Soit (0.35 x 933 m) x 0.19 = 355.94 €, arrondi à **356 €**

#### - Télécommunications : coefficient d'actualisation 1.37633

	Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Ouvrage en aérien	55.05 €/km d'artère x 12.62 km = 694.73 €
Ouvrage en souterrain	41.29 €/km d'artère x 109.205 km = 4 509.07 €
Installation au sol	27.53 €/m <sup>2</sup> x 9.60 m <sup>2</sup> = 264.29 €

Soit un total de **5 468.09 €**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 21/06/2021

Reçu en préfecture le 21/06/2021

Affiché le 21/06/2021

ID : 089-218903466-20210614-2021\_063-DE

